

Séance du 26 mai 2011

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 20 mai 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, MM. Soroste, Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Lauqué à M. Pommiez ; Mme Dumas à M. Jaussaud ; M. Labayle à M. le Maire ; Mme Gibaud-Gentili à M. Etchegaray ; Mme Boé à M. Lozano ; Mme Chabaud-Nadin à Mme Demont ; Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé ; Mme Thicoipé à M. Etcheto ; Mme Loupien-Suarès à M. Soudre.

SECRETARE : Mme Doucet-Joyé.

M. Jaussaud présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : EDUCATION ET VIE SOCIALE – Petite Enfance – Association d'aide familiale et sociale - Nomination d'un représentant supplémentaire de la Ville au comité de direction du secteur 1.

Par délibération en date du 22 juillet 2010, le conseil municipal a renouvelé le mandat de Mmes Dumas et Salducci en tant que représentantes de la Ville au comité de direction de la crèche familiale du secteur Bayonne-Boucau (secteur 1).

Les cinq crèches familiales de l'Association d'aide familiale et sociale (AAFS), qui correspondent chacune à un secteur géographique déterminé, sont dirigées par un comité de direction composé des maires des communes adhérentes ou de leur (s) représentants (minimum 1, maximum 3) et d'un représentant des usagers. Ces comités de direction sont des lieux d'échanges et de concertation, chargés de définir les orientations du fonctionnement et du développement de la crèche familiale et du relais assistantes maternelles qui leur sont rattachés.

Il convient de rappeler que la crèche familiale de Bayonne emploie aujourd'hui 31 assistantes maternelles auxquelles s'ajoutent 121 assistantes maternelles indépendantes accompagnées par le relais assistantes maternelles de Bayonne.

En 2010, l'AAFS a procédé à une modification de la répartition géographique arrêtée précédemment, ce qui a entraîné le rattachement de la commune de Boucau au secteur 3, constitué des communes de Saint-Martin-de-Seignanx, Ondres et Tarnos. De ce fait, aujourd'hui, le secteur 1 comprend la seule commune de Bayonne, qui dispose ainsi de 3 sièges au comité de direction.

Il est demandé au conseil municipal de désigner Mme Lauqué en tant que représentant de la Ville au comité de direction de la crèche familiale du secteur 1, aux côtés de Mmes Dumas et Salducci.

Adopté à la majorité.

Mme Pibouleau-Blain s'abstient.

M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Bergé s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.